



SPASEEN - FO

Syndicat des **Personnels Administratifs des Services Extérieurs**
de l'**Education Nationale**

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
01 56 93 22 93 – fax 01 56 93 22 94 – e mail : spaseenfo@fr.oleane.com

Montreuil, le 16 juillet 2009

Monsieur le Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

A l'attention particulière de Monsieur
Le Secrétaire Général du Ministère

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de solliciter une audience urgente avant la rentrée sur plusieurs dossiers préoccupants pour nos collègues qui nécessitent des réponses avant le 1^{er} septembre.

J'ai été amené à prendre l'attache de vos services sur les importantes difficultés rencontrées pour l'affectation des Attachés à la rentrée dans la mesure où il n'y avait pas suffisamment de postes, pour le nombre d'Attachés à affecter : sortants d'IRA, lauréats du concours interne, listes d'aptitude (cf .communiqué ci-joint).

Les réponses apportées à ce jour par vos services ne peuvent satisfaire nos collègues qui pour beaucoup vont se trouver pour certains dans une situation inextricable à la rentrée sur un plan professionnel et personnel, et il est indispensable que des postes soient réimplantés ou transformés en urgence pour permettre toutes les affectations des Attachés dans de bonnes conditions au 1^{er} septembre.

Nous souhaitons aussi aborder le dossier des régimes indemnitaires qui devient véritablement explosif tant l'écart est grand entre ce que perçoivent les personnels administratifs de l'Education nationale et les fonctionnaires d'Etat d'autres administrations et à l'intérieur même des nouveaux corps fusionnés entre les fonctionnaires affectés dans les services extérieurs et ceux affectés en administration centrale. La situation actuelle ne répond absolument pas au respect du principe d'égalité de traitement.

Nos collègues ne peuvent plus attendre quand la plupart des fonctionnaires perçoivent ailleurs l'équivalent d'un coefficient 6, 7 ou 8 depuis plusieurs années.

Le sentiment d'injustice se trouve d'autant plus vif lorsque les administratifs constatent qu'avec un coefficient multiplicateur moyen de 3,74, ils perçoivent des IAT inférieurs de moitié (et même plus) à ce que versent les collectivités territoriales aux personnels TOS.

Nous vous demandons sur ce dossier des mesures d'urgence pour la rentrée et l'ouverture de négociations.

Deux demandes d'entrevue avec votre prédécesseur n'ayant pas eu de suites sur deux autres dossiers, nous demandons qu'ils puissent être intégrés à l'occasion de l'entrevue qui pourrait nous être accordée avant la rentrée.

Il s'agit de :

- la réforme de la catégorie B et des mesures transitoires que nous sollicitons pour que les SAENES ne se trouvent pas lésés dans leur carrière lors de leur intégration dans le nouveau corps,
- la mise place des CTP spéciaux dans les services académiques auxquelles s'ajoutent les conditions des scrutins qui doivent être organisés à cet effet dans les académies à l'automne prochain, et pour lesquels nous demandons notamment un vote à l'urne avec dépouillement le soir même du scrutin

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Charles HETZEL
Secrétaire général